

ministres et présentait un projet en disant: Ce projet est basé sur les revenus des contribuables canadiens. C'était un projet de «50c. dans le dollar.» Il obtenait ainsi de nous, le gouvernement fédéral, au moyen du Régime d'assistance du Canada et nombre de lois couvrant le secteur médical et hospitalier, la moitié de tous les coûts afférents aux services qui existent aujourd'hui, dotant le Canada d'un réseau d'institutions, de services et d'agences bien développés.

C'est pourquoi il nous a semblé raisonnable de remettre aux provinces la livraison directe des soins qu'elles avaient déjà commencé à assumer. Le gouvernement fédéral avait assuré un rôle de leadership indiscutable durant la dernière décennie quoique nous ayons remis aux provinces les pouvoirs d'allocation de ressources, le contrôle complet de l'administration financière de ces programmes ainsi que le choix des priorités d'intérêt pour leurs clientèles respectives. Nous avons donc respectivement en 1977 pour les services de santé, et en 1978 pour les services sociaux conclu un différent type d'arrangement financier connu sous le nom de «financement global».

J'ai déjà dit à la Chambre, en parlant de ces arrangements, le plaisir que j'ai eu de négocier avec les provinces au début de mars, un accord en matière de financement global des services sociaux, qu'il me semble fondamental, à des moments d'incertitude économique, d'être capable de leur garantir par ce qui sera, je l'espère, très bientôt, une loi de ce Parlement, une somme d'argent pendant 10 ans. Durant les cinq premières années cette somme sera absolument garantie, quelle que soit la situation du pays, faisant passer les investissements dans un secteur vulnérable de l'économie, celui des services sociaux, de 516 millions de dollars pour la première année, en ce moment, à environ 2 milliards de dollars d'ici 10 ans.

La raison de la présence du gouvernement fédéral dans les domaines de la santé et du bien-être demeure fondamentalement une question non plus tellement de rôle de leadership que nous avons assumé durant les dix dernières années et qui n'est plus nécessaire puisque le Canada est doté d'un réseau suffisant de services et d'hôpitaux, mais un rôle de redistribution. La formule qui sous-tend le financement global en matière de santé et en matière de services sociaux est une formule qui redistribue de l'argent des provinces plus aisées aux provinces qui en ont besoin afin d'atteindre d'ici une dizaine d'années, un investissement moyen *per capita* identique pour tous les Canadiens.

● (1622)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler des améliorations qu'il est possible d'apporter à la qualité de la vie et à la santé des Canadiens grâce à cette approche. C'est intéressant de parler du passé, mais pour finir il est important de mentionner quelques-uns de nos objectifs d'avenir. Le Canada est maintenant un modèle pour les autres pays. Les Canadiens ont malheureusement toujours eu tendance à croire qu'ils souffraient d'un complexe d'infériorité. Ce n'est pas justifié. Le Canada est un modèle dans le domaine de la médecine préventive. Comme on peut le lire dans le document sur les Nouvelles perspectives concernant la santé des Canadiens, leur santé est entre leurs mains.

Au cours des années à venir, c'est ce que nous ferons dans le domaine de la santé. Pour ce qui est des services sociaux et des politiques sociales en général, il y a encore beaucoup à faire.

Budget—M^{me} Pigott

Les députés rêvent lorsqu'ils pensent qu'un régime universel du revenu garanti sera possible d'ici quelques années. C'est un rêve car les provinces l'ont rejeté en 1975, après des années de discussions et de négociations.

Je ne peux inviter tous les députés à rejoindre les rangs du gouvernement, mais ils doivent se rendre compte qu'il poursuivra le travail de base qu'il a entrepris en vue de redistribuer le revenu au Canada. Nous pourrions peut-être atteindre cet objectif grâce à des programmes fiscaux ou dans le cadre des budgets actuels. Les dépenses du gouvernement ne seront pas augmentées, mais, comme je l'ai déjà dit en comité, environ un demi-milliard de dollars, sur le budget total de 12 milliards affecté aux services sociaux, pourraient être redistribués différemment. Pour résumer, la liste des réalisations de la dernière décennie peut s'allonger presque à l'infini.

D'autres députés voudront, j'en suis sûr, participer à ce débat sur le budget. Je félicite le ministre des Finances (M. Chrétien) du budget qu'il a présenté. Il n'a pas cédé aux réclamations des députés de l'autre côté et surtout du parti conservateur et malheureusement aussi des députés du Crédit social. Il n'a pas cédé à tous ces députés qui ont réclamé à cor et à cri une réduction des programmes sociaux et des programmes de santé au détriment de tous les Canadiens.

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat du budget. Peut-être que la prochaine fois, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{le} Bégin) se montrera très attentive et écoutera les propos du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui a proposé des idées très constructives au sujet des besoins sociaux de notre population.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Chrétien) a montré dans son dernier budget qu'il se rendait compte jusqu'à un certain point des importants besoins de logement des Canadiens. Malheureusement, les dégrèvements prévus pour la pension des personnes célibataires qui travaillent sur des chantiers éloignés sont bien insuffisants. Il est clairement démontré au Canada que l'humanité ne peut résoudre les problèmes fondamentaux que constituent l'alimentation et le logement. Il est triste de constater que la politique du gouvernement actuel et les dispositions du budget laissent peu d'espoir quant à la solution de nos problèmes de logement. Le gouvernement contrôle l'accès aux fonds qui pourraient servir au logement. Le gouvernement exerce une influence sur la construction et la répartition de logements. Le gouvernement exerce un contrôle considérable sur les normes et sur les recherches technologiques touchant le logement. Bref, même si le logement est de compétence provinciale, il n'est pas sans être influencé par les initiatives du gouvernement fédéral. Toutefois, comme le budget le montre bien, on essaie de régler les problèmes de logement par des mesures dispersées, mal préparées, établies à la hâte.

Le gouvernement fédéral devrait concentrer ses efforts dans les domaines suivants: l'établissement de politiques nationales de logement, la surveillance des conditions touchant le logement, l'évaluation et la révision des politiques, la coordination des initiatives touchant le logement, l'aide à la mise au point de nouvelles idées et de nouveaux procédés, et la prestation de services d'experts dans les domaines où cela est nécessaire. La Société centrale d'hypothèques et de logement et Statistique Canada sont des instruments dont pourrait se servir le gouver-